



PRÉFET DU GARD

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer du Gard

Service Eau et Risques
Guichet Unique de l'Eau

Dossier suivi par : Jérôme GAUTHIER
Tél. : 04.66.62.66.29
Mèl : jerome.gauthier@gard.gouv.fr

Le Préfet
à
UMICORE FRANCE S.A.
Les Mercuriales
40 rue Jean Jaurès
BP 3
93176 BAGNOLET Cedex

NIMES, le 20 Avril 2020

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : Reprofilage et confinement de la digue à résidus de l'ancienne mine Vieille Montagne sur la commune de THOIRAS

Demande de compléments

Réf. : 30-2020-00104

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration, des observations sur la complétude ont été formulées. Vous les trouverez en annexe.

Je vous invite à compléter votre dossier ou à me faire parvenir une note complémentaire en trois exemplaires sur les aspects évoqués en annexe afin de pouvoir le déclarer complet. Cette note pourra le cas échéant modifier certains aspects du dossier et imposer de nouvelles mesures compensatoires.

Vous disposez d'un délai de 3 mois pour faire parvenir ces différents éléments.

En l'absence de réponse de votre part dans le délai imparti, conformément au 1er paragraphe de l'article R. 214-33 du code de l'environnement, il sera fait opposition tacite à votre déclaration.

Le délai de deux mois imparti à l'administration pour émettre une éventuelle opposition motivée et durant lequel vous n'avez pas le droit de démarrer les travaux, ne débutera qu'à compter de la réception des pièces complémentaires demandées par le présent courrier, conformément au 1^{er} paragraphe de l'article R. 214-35 du code de l'environnement.

J'attire votre attention, **au cas où vous ne respecteriez pas ce délai**, sur le fait que vous vous exposeriez à une **amende** de 5^o classe d'un **montant maximum de 1.500 euros**, conformément au deuxième paragraphe de l'article R. 216-12 du code de l'environnement. Ce montant est multiplié par 5 pour une personne morale.

Pour le Préfet et par délégation
L'adjoint au chef du service eau et risques

Signé

Jérôme Gauthier

P.J. : demande de compléments au dossier présenté

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.

ANNEXE

Demande de complément pour l'instruction d'un dossier loi sur l'eau relatif à :

Reprofilage et confinement de la digue à résidus de l'ancienne mine Vieille Montagne

dossier n° : **30-2020-00104**

Au titre de la complétude du dossier :

Pour que le dossier soit complet, vous devez fournir les pièces suivantes :

- Résumé non technique
- Raisons du choix retenu parmi les différentes alternatives